

Compte-rendu de séance

Séance du 30 Juin 2022

L'an 2022 et le 30 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de HANQUIEZ Karelle, Maire

Présents : DEMAILLET Sandrine, AUDOUX Virginie, CARCEL Isabelle, HANQUIEZ Karelle, THIBAUT Xavier, FERRIEN Jérôme, PERRIN Philippe, DENEUVE Damien, KIPPERT Bertrand

Absents excusés : DESBRUERES Catherine, DEMAILLET Frédéric

Absents : Néant

Procurations :

- DESBRUERES Catherine à Isabelle CARCEL
- DEMAILLET Frédéric à Sandrine DEMAILLET

Invités : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 23/06/2022

Date d'affichage : 23/06/2022

A été nommé(e) secrétaire : Virginie AUDOUX

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir modifier l'ordre du jour pour délibérer :

- Sur la répartition du reversement de la taxe d'aménagement : Unanimité POUR

A compter du 1er juillet la répartition sera la suivante 90 % Mairie / 10 % CDC Unanimité POUR.

- Sur le devis de l'entreprise d'électricité Chabassier concernant le remplacement d'une partie des ampoules d'ornement extérieures de l'église par des ampoules LED. Unanimité POUR

Le devis prévoit le remplacement de 7 ampoules autour de l'église (3024 € TTC). Dans un souci d'économie et de cohérence par rapport à la décision de diminution du temps d'éclairage de l'église, Madame le Maire propose que seules 3 ou 4 ampoules sur 7 soient remplacées dans un premier temps (Budget "Eglise et bâtiments publics"). Unanimité POUR.

Sous réserve d'ajustement des puissances des ampoules concernées et de valider la couleur de la lumière restituée (jaune ou blanche). Une fois les travaux réalisés, nous définirons les jours et horaires d'éclairage de ce bâtiment public.

I- Reprise des commissions

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller appartient à une ou plusieurs commissions de travail. La liste et la composition de chacune seront renvoyées pour rappel.

Elle précise qu'un tour régulier sera fait par la commission "travaux" afin de relever les travaux d'entretien à effectuer dans les meilleurs délais.

Xavier THIBAULT est référent. Les autres conseillers peuvent également faire part de remarques, photos ou constats dans un souci de réactivité.

Les référents, délégués de commissions externes (CDC, Pays, SDE...) font également remonter les informations régulièrement pour une bonne information de la mairie.

II- Eclairage public

Délibération 2022_018

Le conseil précédent ayant validé sur le principe le remplacement de l'ensemble des ampoules par des ampoules LED en bénéficiant d'une subvention du SDE ; dont le coût total s'élève à 32359,46 €. Nous bénéficions d'une subvention du SDE de 50%. Le coût final pour la commune s'élève à 16 179,73 €. Madame le Maire informe le conseil qu'une demande de financement a été faite au Crédit Agricole sur la base de 20 000 € sur 10 et 15 ans. Le taux à 10 ans est de 1.67 %, le taux à 15 ans est à 1.69 %.

Depuis un an, Mme le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur notre manière de gérer l'éclairage public sur les différents postes de la commune (église et voirie). Plusieurs aspects ont déjà été apportés :

- Passage aux LEDs, voté ce jour
- Aménagement des horaires
- Extinction avec adaptation selon le site et le besoin.

Eu égard aux augmentations importantes, qui nous ont conduit à voter un surcoût de 40 % sur le poste des énergies, deux axes de réflexion sont menés : la sécurité et l'équité. En effet, il est rappelé que l'éclairage public n'a pas vocation à servir d'éclairage individuel, le coût étant supporté par la collectivité. Une gestion juste de bon sens et en bon père de famille doit être de mise, comme sur l'ensemble des sujets. On note, après avoir effectué plusieurs fois le tour de la commune de nuit, qu'une grande partie des habitations ne bénéficient pas de l'éclairage public. Aussi, la sécurité sera la seule donnée qui sera retenue. Pour baisser le coût total des travaux, certaines ampoules seront supprimées sur la commune.

Le conseil valide à l'unanimité (POUR) financer le remplacement des ampoules LED dont l'allumage représentera un intérêt public (sécurité principalement) et souhaite renégocier le taux sur une durée fixée à 15 ans.

Madame le Maire soumet également au vote les devis ENEDIS et Chabassier concernant les travaux électriques à effectuer sur la place de Beurenard en vue des travaux d'aménagement et de sécurisation à venir : Devis ENEDIS pour installation d'un compteur pour l'alimentation du futur panneau d'informations, du sapin, de la pompe à eau et de l'arrêt de car = 1500 € TTC

Devis Chabassier pour raccordement final des éléments au compteur (câble 25 mètres + prises extérieures+ consuel) = 1012 € TTC

Vote : POUR = 10 / CONTRE = 1

Remarques: Xavier THIBAULT propose de prendre à sa charge la préparation de la tranchée.

Un devis a été fait pour l'enduit du pignon des logements communaux (1980 € TTC) que Frédéric DEMAILLET propose de faire.

III- Délibération sur la réforme de la publicité

Délibération 2022_014

Madame le Maire propose de conserver la publicité par voie d'affichage (panneaux mairie + place de Beurenard) : Unanimité POUR.

Un site Internet est en cours de construction, Madame le Maire travaille sur le sujet avec l'entreprise MyCom. Des administrés ont été rencontrés pour établir la présentation de la commune. Il devra être livré en novembre.

IV- Devis travaux divers

Délibération 2022_017

Pour information, les travaux d'aménagement et de sécurisation des croisements de Beurenard et du Bourg se déclinent de la manière suivante:

- Aménagement des plateaux en enrobé avec limitation 30km/h

Devis 18596 € TTC

- Signalisation horizontale et verticale + marquages au sol: Devis 7621.51 € TTC

- Aménagement place de Beurenard (terrassement, pose de bordures, création de places de parking, création de bordures dans la descente direction Nérondes pour limiter l'écoulement d'eau dans les propriétés privées. Devis 44021.71 € TTC

Le montant total = 70238 € TTC, soit 58531 € HT (récupération de TVA dans les 2 ans car section investissement)

Madame le Maire informe le conseil que ces travaux pourraient prétendre à une subvention.

Le conseil délibère sur le principe de l'aménagement global des 2 croisements afin de permettre à Madame le Maire de monter les dossiers de demandes de subventions adaptées aux différents services de l'état, du département et de la région.

POUR = 10 / CONTRE =1

Remarque : Xavier Thibault expose que les travaux d'aménagement de la place seront l'occasion de revoir le réseau d'eau aujourd'hui vétuste. Coût 0 € (syndicat de l'eau prend en charge). La commune a pour obligation réglementaire de remplacer la borne incendie pour un coût estimé à 2000 €

V- Passage à la nomenclature comptable M57

Délibération 2022_013

Vote à l'unanimité POUR.

La séance est levée à 20h30.

Karelle HANQUIEZ



Xavier THIBAUT



Virginie AUDOUX



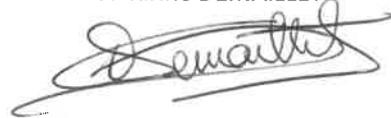
Catherine DESBRUERES



Bertrand KIPPERT



Sandrine DEMAILLET



Damien DENEUVE

Jérôme FERRIEN



Frédéric DEMAILLET



Isabelle CARCEL



Philippe PERRIN

